

Précieux pollinisateurs

« **L**e bourdonnement des abeilles est la voix du jardin », dit l'adage. C'est aussi celle des champs ! Notre dossier de la semaine en fait la démonstration (lire page 42). Par le maintien des haies, le recours aux jachères mellifères, ou encore la préservation de la biodiversité en bord de parcelle (lire page 30), il est possible d'être aux petits soins avec les pollinisateurs.

Protéger ces précieux alliés (1), c'est aussi limiter leur exposition aux produits phytosanitaires. En la matière, les producteurs de betteraves sucrières – qui ne fleurissent pas sur leur cycle de culture – sont pourtant mis dans une situation inconfortable. Pour pallier l'interdiction des néonicotinoïdes, qualifiés par leurs détracteurs de « tueurs d'abeilles », Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Agriculture, a annoncé le 5 avril une dérogation pour l'utilisation du spirotétramate contre les pucerons. Jusqu'à cinq applications de cet insecticide foliaire seront possibles, avec les questions que cela soulève en termes d'efficacité, de résistances et d'impact sur l'environnement. Présentée comme un coup de pouce pour les planteurs, cette disposition s'apparente davantage à un croche-pied. Face à un voisinage souvent inquiet, voire suspicieux à la vue d'un pulvérisateur, comment

Comment expliquer que cinq traitements seraient moins nocifs qu'un enrobage de semence ?

expliquer que cinq traitements seraient moins nocifs pour les pollinisateurs qu'un enrobage de semence ?

Hasard du calendrier, une action collective était présentée début mars par le cabinet de Corinne Lepage, avocate et ancienne ministre de l'Environnement sous la présidence de Jacques

Chirac, afin de demander réparation à l'État pour les victimes non professionnelles des produits phytosanitaires. Elle défend notamment le « préjudice d'anxiété ». La preuve que multiplier les interventions risque d'exacerber les tensions.

Cette perspective est d'autant plus regrettable que le monde agricole ne compte pas ses efforts pour préserver les insectes pollinisateurs. En témoignent les collaborations entre apiculteurs et agriculteurs, quand ces derniers ne sont pas eux-mêmes propriétaires de ruches. Nous avons donné la parole à ces « doubles actifs » il y a presque quatre ans (2). Ils soulignaient les nombreuses causes possibles du dépérissement de colonies d'abeilles, mentionnant en particulier les dégâts du varroa et du frelon asiatique. Celui-ci est si dangereux pour nos chères butineuses que le Sénat a adopté, le 11 avril, une proposition de loi pour engager un plan national de lutte (lire page 13). Car de nombreux producteurs de miel ont jeté l'éponge devant les ravages du prédateur. De quoi réaffirmer l'identité de l'un des principaux ennemis des pollinisateurs et chasser quelques idées reçues.

(1) D'après l'Office français de la biodiversité, en France, la part de la production végétale destinée à l'alimentation humaine attribuable à l'action des pollinisateurs représente une valeur comprise entre 2,3 milliards et 5,3 milliards d'euros.

(2) Lire *La France agricole* n°3870 du 25 septembre 2020, page 16.



Vincent Guyot,
rédacteur en chef